



Direction des  
relations humaines

## Cadre Supérieur de Pôle

*Pôle biologie-Pharmacie*

### Fiche de poste

**Codification :**

P\_REF P\_REVISION

**Date d'application :**

P\_APPLICATION\_DATE

Page : 1/5

	Nom	Fonction	Signature
Rédacteur	FILLON Sandrine	Responsable département recrutement, mobilité, accompagnement individuel	
Vérificateur	CHAMPEYMONT Patricia	Coordonnatrice générale des soins	
Approbateur	JEHANNO Laëticia	Directrice des relations humaines	

## PRESENTATION DU POSTE

**Fonction :** Cadre supérieur de Pôle – Pôle biologie-pharmacie

**Métier :** 05U10- Cadre supérieur de Pôle

**Liaisons hiérarchiques :**

- Coordinatrice générale des soins

**Liaisons fonctionnelles :**

- Responsable de Pôle
- Equipe de cadre supérieur de santé
- Cadre de santé
- Directions fonctionnelles et Directeur Référent
- Cadre administratif
- Au sein du pôle
  - Chefs de services
  - Praticiens hospitaliers
  - Equipes non médicales
- Externe à l'établissement
  - Partenaires de soins
  - Professionnels des écoles et instituts de formations

## MISSIONS

**Mission principale :**

**Le cadre supérieur de santé**, collaborateur du chef de pôle, participe avec ce dernier et le directeur référent de pôle :

- à la mise en place de la délégation de gestion dans les domaines des ressources humaines, matérielles et financières
- à l'élaboration du **projet de pôle** en cohérence avec le projet d'établissement
- à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du **contrat du pôle**
- à la rédaction du **règlement intérieur du pôle**
- à la **répartition des moyens humains et matériels pour une organisation optimale des soins au sein du pôle et au regard de l'activité**
- au **suivi économique et financier du pôle** ainsi qu'au **rapport d'activité**

**Le cadre supérieur de santé assure :**

- la mise en œuvre des objectifs institutionnels concernant le projet de prise en charge du patient et décline au sein du pôle les orientations du **projet de soins**
- l'animation et la coordination des cadres de santé du pôle
- l'organisation de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la gestion des risques pour le personnel non médical.

**Missions spécifiques (en complément de la mission principale) :**

En lien avec le chef du pôle et le directeur référent :

- Participer :
  - à la définition des objectifs du contrat de pôle
  - au pilotage médico-économique du pôle
  - à l'élaboration du règlement intérieur du pôle et du projet de pôle
  - aux instances décisionnelles du pôle
  - au rapport d'activité

**Coordination et communication**

Organiser un circuit d'information ascendante et descendante fiable avec les cadres du pôle et le personnel non médical

Participer à la coordination des projets et actions :

- au sein du pôle
- entre les pôles
- avec les fédérations

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication :

- interne au pôle
- avec les autres structures et/ou acteurs de l'institution

**Management des ressources humaines non médicales**

Management des cadres de santé :

- superviser et animer l'équipe de cadres de santé :
  - o mettre en œuvre la politique de soins au sein du pôle
  - o favoriser et accompagner la recherche de nouvelles organisations
  - o définir les priorités d'actions
  - o faciliter le décloisonnement entre les structures du pôle
- définir les niveaux de responsabilité et organiser la répartition des activités
- fixer des objectifs à atteindre
- assurer un rôle de guidance et de conseil
- réaliser l'évaluation professionnelle des cadres de santé
- détecter les potentiels évolutifs des cadres de santé et les valoriser
- accompagner les projets professionnels des futurs cadres

Gestion :

- établir les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel non médicaux en fonction de l'activité et les négocier
- répartir et suivre les moyens en personnel attribués entre les structures du pôle (postes et mensualités)
- organiser et gérer la mutualisation de ces moyens
- garantir le respect et l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents

- surveiller l'application des règles statutaires et institutionnelles
- participer à la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- veiller à la mise à jour des descriptions de postes
- accueillir les nouveaux personnels, s'assurer de leur suivi, de leur intégration et promouvoir les conditions de leur fidélisation
- rechercher et développer les éléments d'attractivité dans l'exercice professionnel des agents
- développer le management intergénérationnel

**Formation continue :**

- Élaborer le plan de formation du pôle et assurer le suivi de sa mise en œuvre, un cahier des charges pour les formations spécifiques
- Collaborer avec le département de la formation permanente pour la sélection des organismes formateurs
- Assurer le suivi et le réinvestissement des formations sur le terrain

**Enseignement**

- Superviser :
  - la planification des stages des élèves et étudiants non médicaux
  - les modalités d'accueil et d'encadrement des élèves et des étudiants non médicaux
- Développer un partenariat avec les écoles et les instituts de formation

**Gestion des structures, des mobiliers, des équipements, gestion économique et financière**

- Contribuer :
  - aux projets de rénovation ou de construction de locaux
  - à la définition des critères de choix en matière d'équipements et de fournitures
  - au plan d'équipement
- Organiser et gérer la mutualisation des moyens matériels
- Participer :
  - à l'étude prévisionnelle des recettes et des dépenses
  - à l'analyse des données d'activité, de coûts et de ressources
  - au réajustement des stratégies à visée économique

**Démarche qualité**

- Mettre en place les moyens permettant l'optimisation du parcours de la personne soignée et la continuité des soins
- Garantir le respect des pratiques professionnelles conformément aux règles professionnelles en vigueur et aux bonnes pratiques de soins
- Organiser l'évaluation des pratiques professionnelles du personnel non médical
- Assurer le suivi de la gestion des risques (vigilances sanitaires...) et des mesures de sécurité

**Recherche**

- Organiser les conditions du développement de la recherche paramédicale au niveau du pôle

**Activités institutionnelles**

- Participer à l'élaboration et à la mise en place du projet d'établissement
- Participer au plan de mise en sécurité et de modernisation de l'établissement
- Participer à des projets transversaux
- Représenter l'établissement en externe



Direction des  
relations humaines

## Cadre Supérieur de Pôle

*Pôle biologie-Pharmacie*

### Fiche de poste

**Codification :**

P\_REF P\_REVISION

**Date d'application :**

P\_APPLICATION\_DATE

**Page :** 4/5

#### PARTICULARITE DU POSTE ET RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'ACTIVITE

##### Spécificités du poste

Poste au forfait cadre. Participation aux astreintes institutionnelles des cadres

##### Formations obligatoires requises :

Diplôme de cadre de santé

Le cadre supérieur de santé du pôle est nommé par le directeur général sur proposition du coordonnateur général des soins et après avis du chef du pôle.

#### PROFIL REQUIS

##### Connaissances particulières (*Savoir-faire*) :

- Capacité à :
  - être porteur de réflexion et force de proposition
  - gérer des organisations
  - se positionner institutionnellement
  - fédérer
  - se situer comme référent et conseil
  - communiquer sur les orientations institutionnelles
  - arbitrer
  - construire des projets
  - argumenter
  - animer
  - anticiper
  - partager le management
- Sens :
  - de la stratégie
  - de l'autorité
  - de la relation et de la négociation
- Réactivité
  - Loyauté et exemplarité
  - Adaptabilité
  - Esprit d'analyse et de synthèse